BUDGET 2022

2 AMBITIONS MAJEURES

PROTÉGER
LES HABITANTS

DÉVELOPPER
LE TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

BUDGET 2022

317 M€

dépenses réélles

FONCTIONNEMENT

213 M€

POUR LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

INVESTISSEMENTS (HORS DETTE DE 18 M€)

85,7 M€

POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

3 PRIORITÉS

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
dont la lutte contre les inondations et un schéma de l'énergie

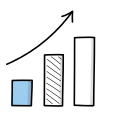

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
dont l'emploi et l'innovation

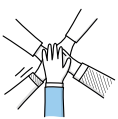

LE CADRE DE VIE & LA SOLIDARITÉ
dont la santé et les relations à l'usager

AMBITION N°1

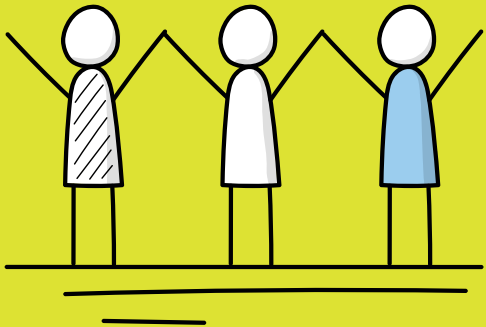

PROTÉGER
LES HABITANTS

6,5 M€

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

pour le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI Lys) hors subvention de 1,4 M€

« Assurer aux habitants une eau de qualité et en quantité suffisante, une priorité de l'Agglomération.

AVEC LA GEMAPI. UN NOUVEAU SERVICE POUR UN PLAN D'INVESTISSEMENT INÉDIT

8 M€. Le budget consacré à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) est doublé par rapport à 2021. L'instauration d'une **contribution Gemapi** mise en œuvre en 2022 permet de financer de manière solidaire les aménagements et ouvrages indispensables pour préserver la ressource en eau et protéger les habitants contre les effets du réchauffement climatique.

10,6 M€

EAU POTABLE

pour la sécurisation de la ressource en eau potable, le pilotage et la surveillance des réseaux...

4,5 M€

EAUX PLUVIALES

pour la gestion des eaux pluviales notamment...

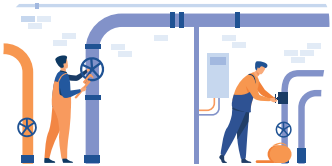

17 M€

ASSAINISSEMENT

pour la surveillance, l'extension et la réhabilitation des réseaux, les études et travaux...
dont
6 M€ pour la création de bassin d'orage

2,3 M€

ENVIRONNEMENT

au profit des trames verte et bleue, principalement sur la Vallée Carreau (Auchel, Lozinghem et Marles-les-Mines)

7,7 M€

DÉCHETS

pour l'achat de materiels de collecte, la réhabilitation des déchetteries, le centre de tri et le centre de valorisation énergétique

ZOOM

0%

D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION

0€

PAS DE TAXE D' ENLÈVELEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

= PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT

Pour accompagner les habitants les plus vulnérables dans leur parcours de santé,une mutuelle intercommunale *pour une meilleure prise en charge financière des frais de santé est envisagée.*

SANTÉ

CRÉATION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ

Pour lutter contre la désertification médicale et assurer aux habitants un accès aux soins..., un centre de santé intercommunal avec des professionnels de santé salariés et plusieurs annexes territoriales est affirmée. Ce centre permettra aussi la programmation de consultations avancées de médecine spécialisée (telle que la gynécologie, la cardiologie, les consultations de mémoire...) par des spécialistes des structures hospitalières locales.

SECOURS

MOYENS RENFORCÉS

Les sapeurs-pompiers communautaires interviennent pour les missions considérées comme non urgentes (cave inondée, nid de guêpes, chute d'arbre...) mais qui n'en sont pas moins utiles à la population !
Pour leur permettre de les mener à bien et dans les meilleures conditions possibles, la Communauté d'agglomération renforce les moyens pour moderniser les équipements et renforcer la formation des équipes.
Fin 2022, le centre de première intervention de Cuinchy, vieillissant, sera totalement rénové.

AMBITION N°2

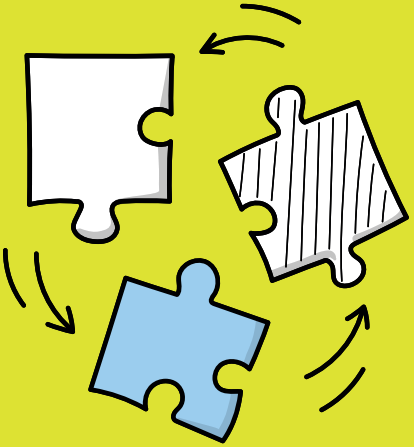

DÉVELOPPER
LE TERRITOIRE

7,2 M€

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

dont
6 M€ pour l'aménagement des zones d'activités et des bâtiments économiques afin de favoriser l'implantation d'entreprises.

5,1 M€

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

dont
1,9 M€ pour les pôles et parkings des gares
0,6 M€ au profit de l'électromobilité
0,8 M€ pour les aménagements fluvestres...

6,2 M€ PATRIMOINE

dont
1,6 M€ pour la rénovation énérgétique des bâtiments communautaires
2,5 M€ pour la rénovation des voiries et des réseaux d'éclairage publics communautaires...

4,3 M€

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

pour les subventions aux entreprises, les aides habitat, le Fonds de transition énergétique, le PASS mobilité et le déploiement de la fibre optique...

60,7 MILLIONS D'EUROS

reversés aux 100 communes principalement

6 MILLIONS D'EUROS

de fonds de concours pour accompagner les communes dans leurs projets d'embellissement et de développement

2,7 MILLIONS D'EUROS

reversés aux entreprises

4,6 MILLIONS D'EUROS

reversés aux associations

PROXIMITÉ

RECONDUITE DES FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES

dont le fonds d'urgence pour les communes de moins de 1000 habitants

13,3 M€

SPORT & JEUNESSE

dont
6,5 M€ pour le Centre régional des arts martiaux
5,6 M€ pour la réhabilitation des piscines

1 M€

CULTURE

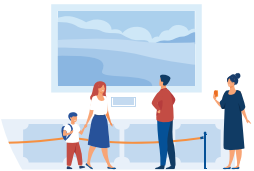

dont
0,2 M€ pour la préservation de la Chartreuse des Dames à Gosnay

« Une gestion financière saine et responsable. »

Veiller aux grands équilibres financiers.

DETTE MAITRISÉE

Désendettement sur ≈6 ans

20 ME D'ÉPARGNE

brute par an

Maîtriser le fonctionnementt

Dégager de l'autofinancement

Maîtriser la dette et l'imposition locale

Privilégier l'investissement

Quand l'Agglomération dépense 100 €

OÙ VONT-ILS ?

19,67€ reversés aux 100 communes et collectivités

14,16€ déchets

11,27€ assainissement

9,61€ aménagement - mobilité & développement économique

7,23€ eau potable

7,13€ sport

5,99€ lutte contre les inondations

5,86€ remboursement du capital

4,66€ administration générale

2,77€ incendie & secours

2,57€ culture

2,34€ transports

1,63€ environnement

1,34€ autres dépenses

1,24€ bâtiment et matériel

1,24€ charge financière

0,81€ voies et réseaux

0,49€ tourisme

Quand elle reçoit 100 €

D'OÙ VIENNENT-ILS ?

26,34€ Dotations de l'État et subventions d'organismes publics

24,45€ TVA

13,91€ Fonds national de garantie individuelle de ressources

10,07€ Cotisation foncière des entreprises

5,75€ Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties

5,11€ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

4,14€ GEMAPI

3,64€ Produits de services (eau potable,assainissement, prestations culturelles, sportives...)

2,06€ Taxe sur les surfaces commerciales

1,86€ Fonds de péréquation des ressources intercommunales

0,62€ Taxe d'habitation

0,74€ Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (énergie, transport ferroviaire & télécoms)

0,54€ Remboursement des charges

0,43€ Autres taxes et produits

0,31€ Attribution de compensation

Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Communauté d'Agglomération de
Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

100 avenue de Londres
CS40548 - 62411 BÉTHUNE cedex
contact@bethunebruay.fr
(T) 03 21 61 50 00

www.bethunebruay.fr